

# CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE DE T2 PRÉSENTATION

9 août 2024



# Énoncés prospectifs, informations financières prospectives et perspectives

Dans cette présentation, les termes « Société », « AtkinsRéalis », « nous » et « notre » désignent, selon le contexte, le Groupe AtkinsRéalis inc. et la totalité ou certains de ses partenariats, filiales ou entreprises associées.

Les énoncés contenus dans cette présentation faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « objectif », « perspectives », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévisions », « prévoir », « probable », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, et les pertes futurs, les provisions relatives aux demandes d'indemnisation et les révisions des prévisions de coûts spécifiques au projet ou au contrat, et les projets à venir et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Cette présentation fournit également, sur les diapositives 16, 21 et 22, les perspectives de la Société concernant les attentes en matière de rendement de la Société en ce qui concerne certains paramètres et certaines mesures de nature financière.

Les énoncés prospectifs formulés dans cette présentation reposent sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 8 août 2024. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion annuel de 2023 de la Société (particulièrement dans les rubriques « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats »), déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et disponibles sur SEDAR+ au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com) et sur le site Internet de la Société au [www.atkinsrealis.com](http://www.atkinsrealis.com), sous la rubrique « Investisseurs ». Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques sont présentés dans le rapport de gestion annuel de 2023 de la Société (en particulier dans la rubrique « Risques et incertitudes ») et mis à jour pour le deuxième trimestre de 2024 et ne sont pas exhaustifs. Les énoncés prospectifs contenus dans la présente présentation reflètent les attentes de la Société en date de cette dernière, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs ou cette information prospective, qu'ils soient formulés par écrit ou verbalement, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent. L'information prospective et les énoncés prospectifs figurant aux présentes sont formulés sous réserve de cette mise en garde dans leur intégralité.

## Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires, total des mesures sectorielles et informations non financières

Les résultats financiers de la Société sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »). Cependant, les mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, les mesures financières supplémentaires, le total des mesures sectorielles et les informations non financières suivants utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats sont inclus dans cette présentation : la croissance (contraction) interne des produits, le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets, les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité / secteur, le RAIIA sectoriel ajusté, le RPA ajusté après dilution, le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté, la dette nette avec recours et avec recours limité, le RAIIA ajusté, les flux de trésorerie disponibles (affectés), et le ratio des flux de trésorerie disponibles sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis, ainsi que certaines mesures pour divers secteurs à présenter qui sont regroupés ensemble, tels que les produits pour les divers secteurs de Services d'ingénierie Régions et les divers secteurs qui composent la branche d'activité AtkinsRéalis Services. Ces mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, ces mesures financières supplémentaires, ce total des mesures sectorielles et ces informations non financières sont expliqués plus en détail ci-dessous et dans les sections 4, 6 et 9 du Rapport de gestion de la Société pour le deuxième trimestre de 2024, lesquelles sont incorporées par référence dans cette présentation, déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR+ au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com) et sur le site Internet de la Société à l'adresse [www.atkinsrealis.com](http://www.atkinsrealis.com), sous la rubrique « Investisseurs » incluant les réconciliations de ces mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS à la mesure IFRS la plus comparable dans les sections 4, 6 et 9 (lesquelles sont incorporées par référence dans cette présentation). Les mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, ainsi que les mesures financières supplémentaires, le total des mesures sectorielles et les informations non financières n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et d'autres émetteurs pourraient définir ces mesures différemment, et de ce fait, pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. De telles mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, ainsi que les mesures financières supplémentaires, le total des mesures sectorielles et les informations non financières comportent certaines limites et ne devraient pas être considérés séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des normes IFRS. De plus, certaines mesures financières et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires, le total des mesures sectorielles et autres informations non financières sont présentés séparément pour les activités de SP&GP, en excluant les composantes liées à Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités de SP&GP sont habituellement analysées séparément par la Société.

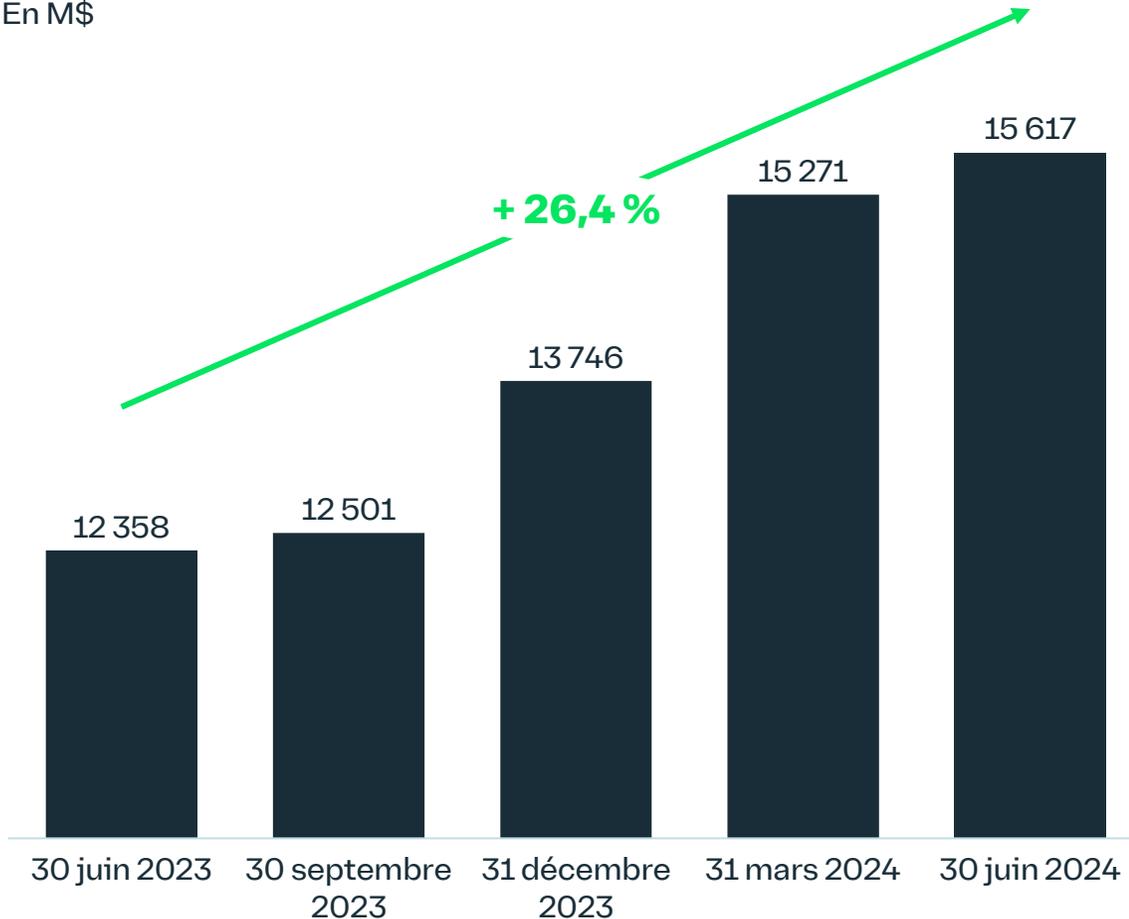
# Excellents résultats au deuxième trimestre

- Les produits d'AtkinsRéalis Services se sont élevés à **2,3 G\$<sup>3</sup>**, soit une hausse de 17 %<sup>1,3</sup> (**17 %** en croissance interne des produits\*)
  - ↗ Les produits de Services d'ingénierie Régions ont totalisé **1,7 G\$<sup>3</sup>**, soit une augmentation de 12 %<sup>1,3</sup> (**12 %** en croissance interne des produits\*)
  - ↗ Les produits d'Énergie nucléaire ont atteint **357,6 M\$**, soit une hausse de 42 %<sup>1</sup> (**41 %** en croissance interne des produits\*)
- Le RAII sectoriel ajusté d'AtkinsRéalis Services a augmenté de **22 %<sup>1</sup>** pour s'établir à **203,8 M\$<sup>3</sup>**
- Le carnet de commandes d'AtkinsRéalis Services a atteint **15,6 G\$<sup>2,3</sup>**, soit une augmentation de **26 %<sup>2</sup>**
- Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation se sont élevés à **88,7 M\$**
- Perspectives révisées pour la croissance interne des produits et le ratio du RAII sectoriel ajusté du secteur Énergie nucléaire
- Augmentation du nombre d'employé(e)s d'environ 740 au cours du trimestre, à l'appui de la forte croissance de la Société

<sup>1</sup>Les écarts déclarés sont comparés à ceux du deuxième trimestre de 2023. <sup>2</sup>Au 30 juin 2024. <sup>3</sup>Total des mesures sectorielles. Consultez la note de fin de document 11 de cette présentation sur la diapositive 23 pour obtenir des détails sur le total des mesures sectorielles. \*La croissance interne des produits est un ratio non conforme aux normes IFRS. Consultez la note de fin de document 1 de cette présentation sur la diapositive 23 pour obtenir des détails sur ce ratio non conforme aux normes IFRS.

# Carnet de commandes d'AtkinsRéalis Services<sup>1</sup>

En M\$



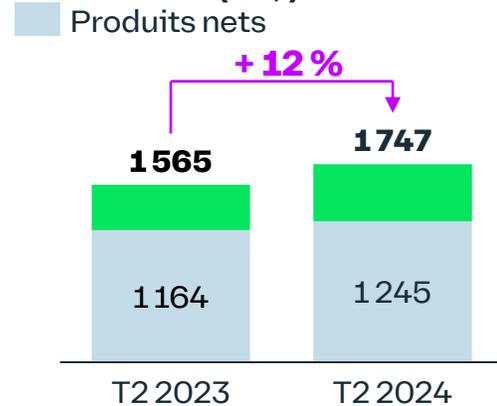
<sup>1</sup>Total des mesures sectorielles. Consultez la note de fin de document 11 de cette présentation sur la diapositive 23 pour obtenir des détails sur le total des mesures sectorielles.

## Exemples d'octrois en T2

- Contrat de livraison de systèmes et du réseau de voies pour le prolongement du SkyTrain de Surrey-Langley en Colombie-Britannique.
- Entente-cadre de services pluriannuelle dans le nord-est des États-Unis par Avangrid Networks
- Contrat de services d'ingénierie et d'inspection de la construction avec le département des Transports du Texas pour l'amélioration de l'autoroute inter-États à Waco
- Contrat de services de conception et d'ingénierie par le ministère de la Voirie du gouvernement à Hong Kong
- Nomination pour les services d'ingénierie dans le cadre d'un partenariat stratégique de conception à la jonction Lower Thames Crossing

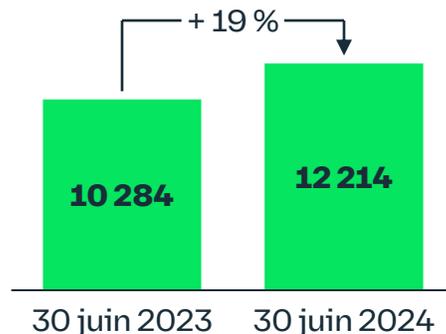
# Services d'ingénierie Régions

## Produits<sup>1</sup> (M\$)



Croissance interne des produits\*

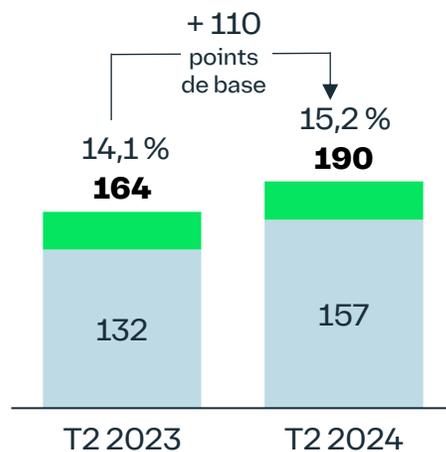
## Carnet de commandes<sup>1</sup> (M\$)



## RAIIA sectoriel ajusté\*\* (M\$)

et ratio RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets (%)\*

RAII sectoriel ajusté<sup>1</sup>



\*La croissance interne des produits et le RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets des Services d'ingénierie Régions sont des ratios non conformes aux normes IFRS. Consultez les notes de fin de document 1 et 2 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur ces ratios non conformes aux normes IFRS. \*\*Le RAIIA sectoriel ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Consultez la note de fin de document 4 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur cette mesure financière non conforme aux normes IFRS. <sup>1</sup>Les produits, le RAII sectoriel ajusté et le carnet de commandes pour Services d'ingénierie Régions représentent un total des mesures sectorielles. Consultez la note de fin de document 11 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur le total des mesures sectorielles.

# Canada

## Faits saillants et contrats clés remportés en T2

Forte augmentation du carnet de commandes d'une année à l'autre - un record

Poursuite de l'obtention de contrats clés, en particulier dans les marchés des transports et des bâtiments et lieux

Le marché demeure solide, à l'appui d'une saine affluence de projets potentiels

Partenariat avec le constructeur autochtone Shwe Miikaan en Ontario, une première dans l'industrie

Contrats clés remportés : Conception du nouveau pont de l'île d'Orléans, conception-construction pour le réaménagement de la gare maritime de Belleville, agrandissement et modernisation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, appui au prolongement du SkyTrain de Surrey-Langley



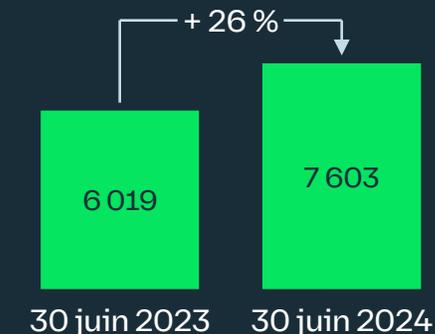
## Produits (M\$)

■ Produits nets



Croissance interne des produits\*

## Carnet de commandes (M\$)



## RAIIA sectoriel ajusté\*\* (M\$)

et ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets (%)\*

■ RAII sectoriel ajusté



\*La croissance interne des produits et le RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets pour le secteur Canada sont des ratios non conformes aux normes IFRS. Consultez les notes de fin de document 1 et 2 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur ces ratios non conformes aux normes IFRS. \*\*Le RAIIA sectoriel ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Consultez la note de fin de document 4 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur cette mesure financière non conforme aux normes IFRS.

# RUI

## Faits saillants et contrats clés remportés en T2

Les marchés de l'énergie et énergie renouvelable, de l'industriel, et des bâtiments et lieux offrent des possibilités saines à mesure que les clients font la transition vers l'énergie propre et la décarbonisation de leurs actifs

Bien placés pour tirer parti des engagements clés du secteur public

- › Les investissements importants proposés par l'autorité locale en charge de la réglementation de l'eau jusqu'en 2030 constituent une solide affluence de projets potentiels.
- › La Marine Royale et d'autres investissements stratégiques stimulent la demande concernant nos services de consultation et nos capacités numériques pour la Défense.

Les travaux sur des projets de signalisation ferroviaire sous entente-cadre de 5 ans ont commencé.

Contrats clés remportés: Réalisation des projets de services en milieu de travail de l'Agence des biens immobiliers du gouvernement du Royaume-Uni, entente-cadre de conception et d'ingénierie avec United Utilities, entente-cadre commerciale sur les technologies de l'information avec National Highways, programmes d'intégration de la technologie et de la sécurité à l'aéroport Heathrow.



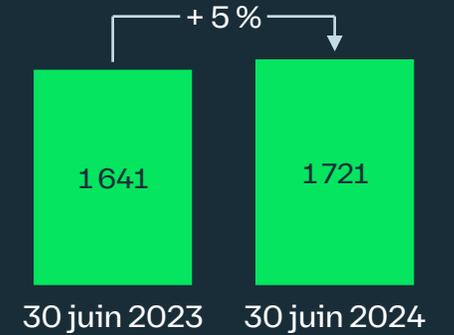
## Produits (M\$)

■ Produits nets



Croissance interne des produits\*

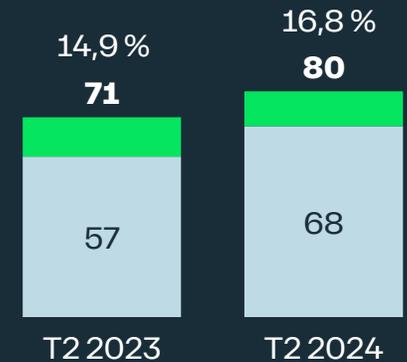
## Carnet de commandes (M\$)



## RAIIA sectoriel ajusté\*\* (M\$)

et ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets (%)\*

■ RAII sectoriel ajusté



<sup>1</sup> Exclut la cession d'une entreprise scandinave de services d'ingénierie en 2023

\*La croissance interne des produits et le RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets pour le secteur RUI sont des ratios non conformes aux normes IFRS. Consultez les notes de fin de document 1 et 2 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur ces ratios non conformes aux normes IFRS. \*\*Le RAIIA sectoriel ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Consultez la note de fin de document 4 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur cette mesure financière non conforme aux normes IFRS.

# EUAL

## Faits saillants et contrats clés remportés en T2

Poursuite de l'exécution de notre stratégie « Implantation et expansion », augmentant méthodiquement notre présence dans les régions du centre de l'Atlantique et du nord-est des États-Unis

Forte croissance, en particulier dans les marchés de transports, de l'énergie et énergie renouvelable et de l'eau, tout en maintenant un solide taux d'octrois

Contrats potentiels pour inclusion dans le carnet de commandes continuent de croître fortement avec de multiples ententes-cadre

Contrats clés remportés : Services d'ingénierie et d'inspection de la construction de l'échangeur I-75 du département des Transports de la Floride, contrat de soutien pour le premier plan d'amélioration de la résilience à l'échelle de l'État du département des Transports de Géorgie



### Produits (M\$)

■ Produits nets



Croissance interne des produits\*

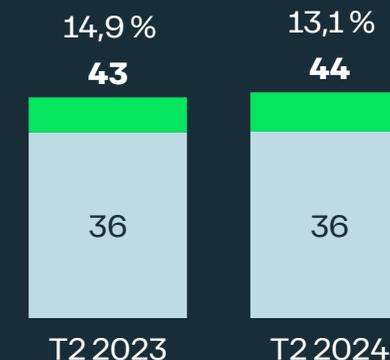
### Carnet de commandes (M\$)



### RAIIA sectoriel ajusté\*\* (M\$)

et ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets (%)\*

■ RAII sectoriel ajusté



\*La croissance interne des produits et le RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets pour le secteur EUAL sont des ratios non conformes aux normes IFRS. Consultez les notes de fin de document 1 et 2 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur ces ratios non conformes aux normes IFRS. \*\*Le RAIIA sectoriel ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Consultez la note de fin de document 4 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur cette mesure financière non conforme aux normes IFRS.

# AMOA

## Faits saillants et contrats clés remportés en T2

Le maintien d'un solide taux d'octrois dans la région a entraîné une augmentation importante du carnet de commandes

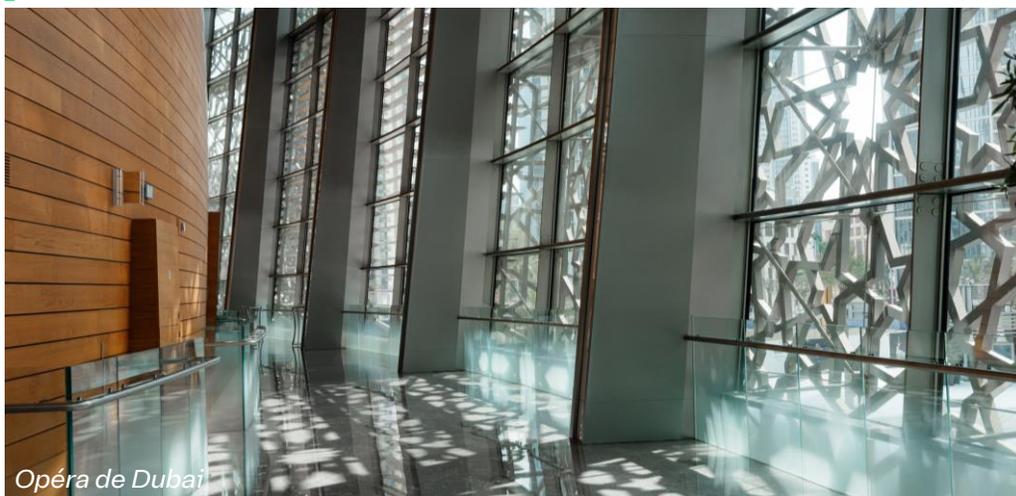
La hausse de la demande dans les secteurs des transports, des bâtiments et lieux, ainsi que de l'énergie et énergie renouvelable est le moteur des perspectives de croissance dans la région

Au Royaume d'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, le travail se poursuit pour aider les principaux clients à réaliser des projets de transformation de bâtiments et de lieux

L'affluence de possibilités dans le secteur de l'énergie et énergie renouvelable en Australie s'accroît

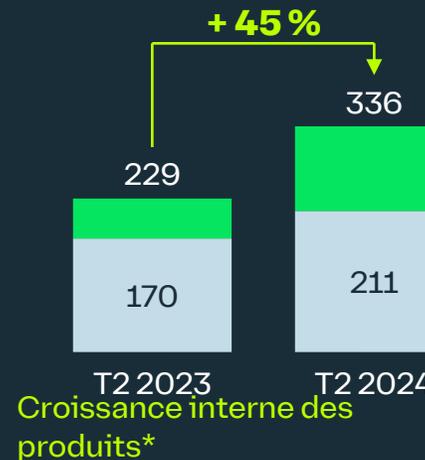
Accentuation de la croissance dans les transports (routier et ferroviaire) à Hong Kong et à la réalisation de projets industriels en Asie

**Contrats clés remportés :** Mandats de consultation multiples en Asie, prolongement de la durée du contrat pour le projet The Line à Neom

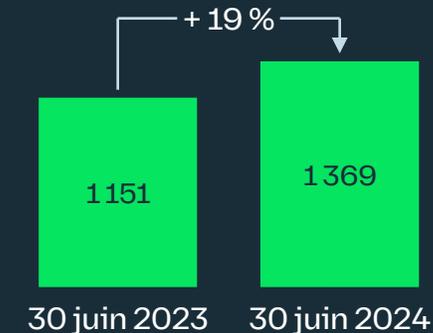


## Produits (M\$)

■ Produits nets



## Carnet de commandes (M\$)



## RAIIA sectoriel ajusté\*\* (M\$)

et ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets (%)\*

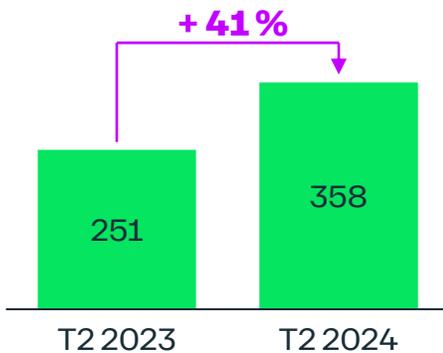
■ RAII sectoriel ajusté



\*La croissance interne des produits et le RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets pour le secteur AMOA sont des ratios non conformes aux normes IFRS. Consultez les notes de fin de document 1 et 2 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur ces ratios non conformes aux normes IFRS. \*\*Le RAIIA sectoriel ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Consultez la note de fin de document 4 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur cette mesure financière non conforme aux normes IFRS.

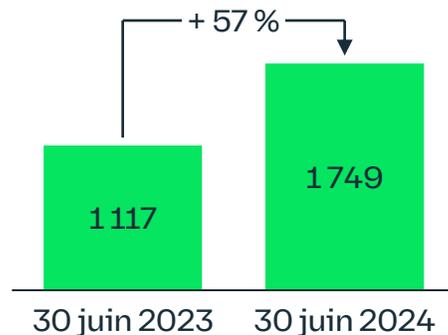
# Énergie nucléaire

## Produits (M\$)



Croissance interne des produits\*

## Carnet de commandes (M\$)



## RAII sectoriel ajusté (M\$)

(% des produits sectoriels)



\*La croissance interne des produits est un ratio non conforme aux normes IFRS. Consultez la note de fin de document 1 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur ce ratio non conforme aux normes IFRS.



# Énergie nucléaire – faits saillants et contrats clés remportés en T2

## CANDU®

La campagne Les Canadiens pour CANDU obtient l'appui d'un plus grand nombre d'intervenants clés

Le Conference Board du Canada confirme la grande incidence positive de CANDU® MONARK™ sur le PIB avec la publication d'une étude indépendante<sup>1</sup>

L'annonce de la remise à neuf des réacteurs de Qinshan met en lumière les excellentes possibilités dans le marché pour le soutien et la prolongation de la durée de vie de CANDU®

Croissance du carnet de commandes par rapport à juin 2023 soutenue par les travaux initiaux à Pickering et les progrès continus des programmes de prolongation de la durée de vie de la centrale de Darlington d'OPG, Bruce Power et C1 à Cernavoda

Progrès dans les négociations de contrats de construction de nouvelle centrale pour C3 et C4 à Cernavoda



Concept de 4 réacteurs de CANDU® MONARK™

<sup>1</sup>Source: [Principales conclusions du déploiement de quatre réacteurs CANDU MONARK - The Conference Board of Canada](#)

## Services

Signature d'une entente-cadre pour appuyer le déploiement des premiers Petits Réacteurs Modulaires de la Pologne

Le PRM de Darlington continuent de bien progresser

Recherche d'une technologie nucléaire et environnementale novatrice avec l'ouverture d'un nouveau centre de technologie à Richland, dans l'État de Washington

La participation dans l'innovation de fusion durable se poursuit avec la récente nomination par l'Autorité de l'énergie atomique du Royaume-Uni (UKAEA) pour la conception du premier système de séparation des isotopes au monde

Services pour la conception d'une nouvelle centrale et la mise hors service continuent de stimuler la croissance dans la région EMOA

Bien placés pour la prochaine phase d'approvisionnement de la National Nuclear Security Administration du département de l'Énergie des États-Unis (DOE)



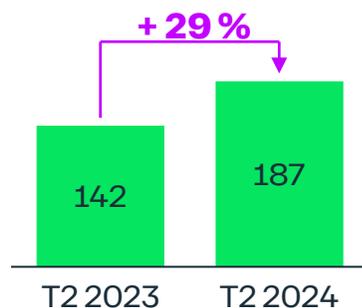
Installation de séparation des isotopes H3AT

# Linxon, Projets CMPF & Capital

## Linxon

### Produits (M\$)

Croissance interne des produits\*



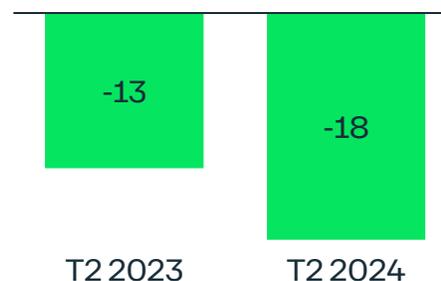
### RAII sectoriel ajusté (M\$)

(% des produits sectoriels)



## Projets CMPF

### RAII sectoriel ajusté (M\$)



## Capital

### RAII sectoriel ajusté (M\$)



Le carnet de commandes a augmenté de 73 % pour s'établir à 1,7 G\$ depuis la fin du T2 2023

La demande de services de transport et de distribution demeurant forte

Poursuite de la mise en service et des essais des projets en Ontario comme prévu

Poursuite active des réclamations recevables

Diminution du carnet de commandes de 40 % depuis T2 2023 pour s'établir à 251 M\$, représentant principalement le REM

Autoroute 407 ETR :

- Dividende reçu de 12 M\$ au T2 2024 par rapport à 10 M\$ au T2 2023
- Dividende de 15 M\$ également reçu en juillet 2024
- Augmentation du kilométrage des véhicules de 5 % par rapport au T2 2023

Autres actifs continuent de bien performer

\*La croissance interne des produits est un ratio non conforme aux normes IFRS. Consultez la note de fin de document 1 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur ce ratio non conforme aux normes IFRS.

# PERFORMANCE FINANCIÈRE



# Principales données financières du T2

en M\$, sauf indication contraire	T2 2024	T2 2023	Variation
<b>Produits</b>			
SP&GP	2 336	2 102	11 %
Capital	28	29	(3) %
<b>Produits totaux</b>	2 364	2 132	11 %
<b>RAII sectoriel ajusté - Total</b>	208	178	17 %
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs - provenant de SP&GP	(39)	(29)	34 %
Charges financières nettes	(43)	(43)	-
Charge d'impôts sur le résultat	(14)	(8)	75 %
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis</b>	82	64	28 %
<b>RPA dilué (\$)</b>	0,47	0,36	31 %
<b>RPA dilué ajusté provenant de SP&amp;GP* (\$)</b>	0,49	0,41	20 %
<b>Carnet de commandes</b>			
AtkinsRéalis Services <sup>1</sup>	15 617	12 358	26 %
Capital	22	27	(19) %
Projets CMPF	251	422	(41) %
<b>Carnet de commandes total au 30 juin</b>	15 891	12 807	24 %

\*Le RPA dilué ajusté provenant de SP&GP est un ratio non conforme aux normes IFRS. Consultez la note de fin de document 5 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur ce ratio non conforme aux normes IFRS. <sup>1</sup>Le carnet de commandes d'AtkinsRéalis Services est un total des mesures sectorielles. Consultez la note de fin de document 11 de cette présentation sur la diapositive 23 pour obtenir des détails sur le total des mesures sectorielles.

# Flux de trésorerie disponibles\*

en M\$	T2 2024	Six mois terminés le 30 juin 2024	T2 2023	Six mois terminés le 30 juin 2023
RAII sectoriel ajusté <sup>1</sup> d'AtkinsRéalis Services	204	391	167	324
<b>RAIIA sectoriel ajusté* d'AtkinsRéalis Services</b>	<b>242</b>	<b>465</b>	<b>203</b>	<b>392</b>
Variation du fonds de roulement et autres éléments provenant d'AtkinsRéalis Services	(131)	(83)	(133)	(229)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation – AtkinsRéalis Services**</b>	<b>111</b>	<b>382</b>	<b>70</b>	<b>164</b>
Impôts sur le résultat payés	(27)	(39)	(19)	(46)
Intérêts payés (provenant de SP&GP)	(37)	(63)	(51)	(86)
Coûts corporatifs et autres coûts payés <sup>2</sup>	(97)	(188)	(63)	(46)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation – Capital**</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>14</b>
	<b>(29)</b>	<b>109</b>	<b>(46)</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation – Projets CMPF**</b>	<b>(60)</b>	<b>(161)</b>	<b>(110)</b>	<b>(213)</b>
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation</b>	<b>(89)</b>	<b>(52)</b>	<b>(156)</b>	<b>(213)</b>
Paiements liés au règlement des accusations fédérales et provinciales inclus dans les activités d'exploitation	12	12	11	11
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles <sup>3</sup>	(38)	(63)	(26)	(42)
Paiement d'obligations locatives	(19)	(41)	(18)	(38)
<b>Flux de trésorerie affectés*</b>	<b>(134)</b>	<b>(145)</b>	<b>(189)</b>	<b>(282)</b>

Certains totaux et sous-totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres

\*Les flux de trésorerie disponibles (affectés) et le RAIIA sectoriel ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Consultez la note de fin de document 9 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur cette mesure financière non conforme aux normes IFRS. \*\*Les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité secteur est une mesure financière supplémentaire. Consultez la note de fin de document 3 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur cette mesure supplémentaire. <sup>1</sup>Le RAII sectoriel ajusté d'AtkinsRéalis Services est un total des mesures sectorielles. Consultez la note de fin de document 11 de cette présentation sur la diapositive 23 pour obtenir des détails sur le total des mesures sectorielles. <sup>2</sup>Inclus des coûts corporatifs, des ajustements corporatifs provenant de SP&GP, et des dépenses de restructuration. <sup>3</sup>Inclus les coûts de développement du réacteur nucléaire CANDU® MONARK™.

# Perspectives pour 2024 révisées

	Objectifs 2024	Réel 2023
<b>Croissance interne des produits* – Services d'ingénierie Régions</b>	<b>Entre 8 % et 10 %</b>	20,9 %
<b>Croissance interne des produits* – Énergie nucléaire</b>	<b>Entre 30 % et 35 %</b> Révision au T1: entre 15 % et 20 % Initial: entre 12 % et 15 %	14,3 %
<b>Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets* – Services d'ingénierie Régions</b>	<b>Entre 15 % et 17 %</b>	15,0 %
<b>Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits sectoriels – Énergie nucléaire</b>	<b>Entre 12 % et 14 %</b> Initial: entre 13 % et 15 %	13,9 %
<b>Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs</b>		
<b>Provenant de SP&amp;GP</b>	<b>~ 130 M\$</b> Initial: ~110 M\$	140 M\$
<b>Provenant de Capital</b>	<b>~ 30 M\$</b>	28 M\$
<b>Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises</b>	<b>~ 85 M\$</b>	83 M\$
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>	<b>Plus que 400 M\$</b>	66 M\$
<b>Acquisition d'immobilisations corporelles</b>	<b>Entre 140 et 160 M\$</b>	92 M\$

\*La croissance interne des produits et le RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets pour Services d'ingénierie Régions sont des ratios non conformes aux normes IFRS. Consultez les notes de fin de document 1 et 2 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur ces ratios non conformes aux normes IFRS.

# CONCLUSION



# Conclusion

- Croissance importante des revenus en T2 2024 sur T2 2023
- Un carnet de commandes record et contrats clés remportés soulignent la demande importante pour nos services
- Notre position de chef de file sur le marché nous permet de continuer à tirer parti de la croissance découlant du super cycle de transition énergétique et des mégatendances de remplacement des infrastructures vieillissantes
- L'efficacité opérationnelle est mise à profit dans l'ensemble de l'entreprise grâce au travail du bureau du chef des opérations
- La stratégie « Virage vers la croissance » ouvre la voie à la nouvelle stratégie « Offrir l'excellence, stimuler la croissance »

# QUESTIONS ET RÉPONSES



# ANNEXES



# Objectifs financiers 2022-2024<sup>1</sup> [établis en 2021]

	Objectifs 2022-2024	Réel 2022	Réel 2023
<b>Annuellement</b>			
<b>Croissance interne des produits d'AtkinsRéal Services*</b>	<b>Entre 4 % et 6 %</b>	<b>6,8 %</b>	<b>18,3 %</b>
<b>Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits sectoriels d'AtkinsRéal Services</b>	<b>Entre 8 % et 10 %</b>	<b>8,7 %</b>	<b>8,9 %</b>
Services d'ingénierie	Entre 8 % et 10 %	8,5 %	8,8 %
Énergie nucléaire	Entre 13 % et 15 %	16,1 %	13,9 %
Exploitation & entretien	Entre 5 % et 7 %	9,9 %	9,8 %
Linxon	Entre 4 % et 6 %	(1,8) %	0,2 %
<b>Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets* - Services d'ingénierie</b>	<b>Entre 14 % et 16 %</b>	<b>14,6 %</b>	<b>14,4 %</b>
<b>D'ici la fin de 2024</b>			
<b>Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéal* (d'ici la fin de 2024)</b>	<b>80-90 %</b>	<b>(213) %</b>	<b>(8,2) %</b>
<b>Dette nette avec recours limitée et dette avec recours sur le RAIIA ajusté* (d'ici la fin de 2024)</b>	<b>1,5x-2,0x</b>	<b>2,9x</b>	<b>1,8x</b>

\*La croissance interne des produits, le RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets pour Services d'ingénierie, les flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéal et la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté sont des ratios non conformes aux normes IFRS. Consultez les notes de fin de document 1, 2, 10 et 6 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur ces ratios non conformes aux normes IFRS. <sup>1</sup>Se référer au communiqué de presse de la Société daté du 28 septembre 2021 pour obtenir des détails sur les limites et les hypothèses sous-jacentes à ces objectifs financiers.

# Objectifs financiers 2025-2027<sup>1</sup> établis en 2024

## Objectifs 2025 – 2027

### Services d'ingénierie Régions

Croissance interne des produits* TCAC 2025 – 2027	> 8 %
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets* d'ici 2027	Entre 17 % et 18 %

### Énergie nucléaire

Produits annuels d'ici 2027	Entre 1,8 G\$ et 2,0 G\$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits sectoriels	Entre 12 % et 14 %

### Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté\*

Entre 1,0 et 2,0

### Ratio des flux de trésorerie disponibles sur le résultat net ajusté\*

Entre ~ 80 % et 90 %

<sup>1</sup>Se référer au communiqué de presse de la Société daté du 13 juin 2024 pour obtenir des détails sur les limites et les hypothèses sous-jacentes à ces objectifs financiers. \*La croissance interne des produits, le RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets pour Services d'ingénierie Régions, les flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis et la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté sont des ratios non conformes aux normes IFRS. Consultez les notes de fin de document 1, 2, 10 et 6 sur la diapositive 23 de cette présentation pour obtenir des détails sur ces ratios non conformes aux normes IFRS.

# Notes de fin de document

**(Veuillez également vous référer à la mise en garde sur les mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, les mesures financières supplémentaires, le total des mesures sectorielles et les informations non financières à la diapositives 2 de cette présentation.)**

23

1. La croissance interne des produits (contraction) est un ratio non conforme aux normes IFRS qui compare les produits internes, qui sont eux-mêmes une mesure financière non conforme aux normes IFRS, entre deux périodes et qui n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS et peut donc ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. De plus amples détails, y compris une explication de la composition et de l'utilité de ce ratio, ainsi qu'un calcul de ce ratio, sont fournis aux sections 4 et 9 du rapport de gestion du deuxième trimestre 2024 de la Société, disponible sur SEDAR+ au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Ces sections sont intégrées par renvoi à cette présentation.

2. Le ratio RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets est un ratio non conforme aux normes IFRS, qui est fondé sur le RAIIA sectoriel ajusté et les produits sectoriels nets, qui sont tous deux des mesures financières non conformes aux normes IFRS et n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et peuvent donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. De plus amples détails, y compris une explication de la composition et de l'utilité de ce ratio, ainsi qu'un calcul de ce ratio, sont fournis aux sections 4 et 9 du rapport de gestion du deuxième trimestre 2024 de la Société, disponible sur SEDAR+ au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Ces sections sont intégrées par renvoi à cette présentation.

3. Les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité/secteur sont une mesure financière supplémentaire. De plus amples détails, y compris une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure financière supplémentaire sont fournis aux sections 6 et 9 du rapport de gestion du deuxième trimestre 2024 de la Société, disponible sur SEDAR+ au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Ces sections sont intégrées par renvoi à cette présentation.

4. Le RAIIA sectoriel ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et pourrait donc ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. De plus amples détails, y compris une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure, ainsi qu'un rapprochement avec les mesures financières IFRS les plus directement comparables, sont fournis dans les sections 4 et 9 du rapport de gestion du deuxième trimestre 2024 de la Société, disponible sur SEDAR+ au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Ces sections sont intégrées par renvoi à cette présentation.

5. Le RPA ajusté, après dilution est un ratio non conforme aux normes IFRS fondé sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis provenant des activités poursuivies, lui-même une mesure financière non conforme aux normes IFRS, et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS et peut donc ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. De plus amples détails, y compris une explication de la composition et de l'utilité de ce ratio, ainsi qu'un calcul de ce ratio, sont fournis aux sections 4 et 9 du rapport de gestion du deuxième trimestre 2024 de la Société, disponible sur SEDAR+ au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Ces sections sont intégrées par renvoi à cette présentation.

6. Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS, fondé sur la dette nette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée et sur le RAIIA ajusté des douze derniers mois correspondants, qui sont tous deux des mesures financières non conformes aux normes IFRS, et n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et peuvent donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. De plus amples détails, y compris une explication de la composition et de l'utilité de ce ratio, ainsi qu'un calcul de ce ratio, sont fournis aux sections 6 et 9 du rapport de gestion du deuxième trimestre 2024 de la Société, disponible sur SEDAR+ au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Ces sections sont intégrées par renvoi à cette présentation.

7. La dette nette avec recours et avec recours limité est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et pourrait donc ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. De plus amples détails, y compris un rapprochement de cette mesure financière non conforme aux IFRS avec les mesures financières IFRS les plus directement comparables, sont fournis dans les sections 6 et 9 du rapport de gestion du deuxième trimestre 2024 de la Société, disponible sur SEDAR+ au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Ces sections sont intégrées par renvoi à cette présentation.

8. Le RAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et pourrait donc ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. De plus amples détails, y compris une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure, ainsi qu'un rapprochement avec les mesures financières IFRS les plus directement comparables, sont fournis dans les sections 4 et 9 du rapport de gestion du deuxième trimestre 2024 de la Société, disponible sur SEDAR+ au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Ces sections sont intégrées par renvoi à cette présentation.

9. Les flux de trésorerie disponibles (affectés) sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. De plus amples détails, y compris une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure, ainsi qu'un rapprochement avec les mesures financières IFRS les plus directement comparables, sont fournis dans les sections 6 et 9 du rapport de gestion du deuxième trimestre 2024 de la Société, disponible sur SEDAR+ au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Ces sections sont intégrées par renvoi à cette présentation.

10. Le ratio des flux de trésorerie disponibles sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis est un ratio non conforme aux normes IFRS, fondé sur les flux de trésorerie disponibles et le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires d'AtkinsRéalis, deux mesures financières non conformes aux normes IFRS, et n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et peut donc ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. De plus amples détails, y compris une explication de la composition et de l'utilité de ce ratio, ainsi qu'un calcul de ce ratio, sont fournis à la section 9 du rapport de gestion du deuxième trimestre 2024 de la Société, disponible sur SEDAR+ au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Ces sections sont intégrées par renvoi à cette présentation.

11. Le règlement 52-112, L'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières (le "règlement 52-112") définit le "total des mesures sectorielles" comme étant toute mesure financière présentée par un émetteur qui est un sous-total ou le total d'au moins deux secteurs à présenter d'une entité, n'est pas une composante d'un poste des états financiers de base de l'entité, est présentée dans les notes aux états financiers de l'entité et n'est pas présentée dans les états financiers de base de l'entité. Les produits, le carnet de commande et le RAII sectoriel ajusté pour les Services d'ingénierie Régions et pour la branche d'activité AtkinsRéalis Services sont, chacun, un total de mesures financières sectorielles, tel que défini par le règlement 52-112. De plus amples détails, y compris les calculs et les rapprochements avec les mesures financières IFRS les plus directement comparables, sont fournis dans les sections 4 et 9 du rapport de gestion du deuxième trimestre 2024 de la Société, disponible sur SEDAR+ au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com). Ces sections sont intégrées par renvoi à cette présentation.